

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a raison. Les taux d'intérêt ont sensiblement baissé, soit de quelque 300 points de base depuis 12 mois. Le taux préférentiel est maintenant de 10 p. 100, ce qui est le niveau le plus bas depuis 1978, je pense.

M. Riis: Nous parlons d'écart, Michael.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais que le NPD en est très heureux à en juger par la réaction du député à la réponse que je viens de donner.

Nous avons vu l'écart entre le taux préférentiel et le taux des bons du Trésor augmenter et diminuer. Cela se produit de temps à autre. Plus tôt cette année, le taux préférentiel et celui des bons du Trésor étaient très près l'un de l'autre. L'écart s'est maintenant élargi, mais je suis certain que les forces du marché réduiront l'écart encore une fois et je sais que les banques en sont très conscientes.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE**LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE PRÉSENTÉE CONTRE UN CONSEILLER POLITIQUE**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 2 octobre, une demande introductive d'instance a été présentée à la Cour suprême de l'Ontario contre M. Fred Doucet, conseiller politique principal du premier ministre. Étant donné que le gouvernement discute d'une solution de rechange aux subventions au titre du Programme d'encouragements du secteur pétrolier ainsi que d'autres modifications possibles dans le domaine de l'exploitation des gisements sous-marins, le ministre ne croit-il pas que la prudence devrait dicter à M. Doucet de renoncer à exercer les fonctions délicates dont il s'acquitte au cabinet du premier ministre pendant que les tribunaux sont saisis de cette poursuite?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce qui serait prudent et opportun, monsieur le Président, c'est que les députés ne posent pas de questions qui entravent le cours de la justice lorsque les tribunaux sont saisis d'une affaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle n'a pas parlé du fond de la cause.

M. Nielsen: La cause est en état.

M. Andre: C'est une action civile.

M. Nielsen: Sans oublier le fait que l'objet de sa question n'a rien à voir avec la responsabilité ministérielle.

LA VENTE D'ACTIONS—LA CIRCULAIRE DE VENTE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, M. Doucet n'est pas un ministre, mais bien un conseiller principal au cabinet du premier ministre. Dans une circulaire de vente, alors qu'il colportait les actions de la East Coast Energy d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse, M. Doucet a déclaré: «La société . . . »

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire, je vous prie.

Mme Copps: Ma question concerne le gouvernement, car dans cette circulaire—je demande au ministre s'il ne croit pas que la population a lieu de s'interroger lorsqu'un conseiller principal du premier ministre déclare que «La société entend se conduire à l'égard du gouvernement de façon à maximiser les profits des actionnaires. La participation au capital de la société est structurée de façon à pouvoir tirer le maximum d'avantages possibles de . . . »

M. le Président: A l'ordre!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis vraiment abasourdi de voir que la députée . . .

Une voix: Quelle est la date de cette circulaire?

M. Nielsen: . . . est allée aussi loin qu'elle l'a fait avec ce genre de question qui, en elle-même, explique qu'on ait toujours interdit les questions relatives à une affaire encore devant les tribunaux. Elle a profité de son immunité pour faire une déclaration sur une question qui relève de la compétence d'un tribunal et d'un juge. Le texte polycopié montrera que la députée a accusé l'une des parties de vendre des actions d'une société ou une autre, ce qui, en soit, est une accusation qu'elle n'aurait jamais dû faire et qui n'aurait jamais dû être permise à la Chambre sous le couvert de la période des questions.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. Hnatyshyn: Peut-être voulez-vous reformuler votre question.

M. Crosbie: Pourquoi ne prenez-vous pas un avocat?

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: Nous voulons un peu de calme.

M. Young: Merci, John.

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.